

TARIFS DES PRESTATIONS

• VENTE IMMOBILIERE :

Honoraires, à la charge du vendeur, calculés sur le prix de vente initial :

- Jusqu'à 50 000 € : 5 000 € TTC forfaitaires.
- Au-delà : 4.5 % TTC + 3 500 € TTC forfaitaires.
- Terrain seul : 8 % TTC.
- Terrain avec étude technique (lotissement, division parcellaire, ...) : 10 % TTC.
- Vente de garage et emplacement de parking : 2 000 € TTC forfaitaires.

Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

• VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE DROIT AU BAIL :

Honoraires à la charge du cessionnaire (ou de l'acquéreur à sa demande).

De 0 à 300 000 €, nos honoraires sont de 7 % HT, soit 8.40 % TTC. Au-delà, 5 % HT, soit 6 % TTC.

Facturation minimale 5 000 € HT, soit 6 000 € TTC.

• LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION, OU A USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RESIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :

Honoraires de visites, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail et honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée, à la charge à la fois du BAILLEUR ET du LOCATAIRE :

Un mois de loyer hors charges dans la limite de 11 € TTC/m² (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée).

• LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL ou COMMERCIAL :

Honoraires à la charge du bailleur et du preneur partagés pour moitié :

15% HT du quittancement annuel, soit 18 % TTC.

Honoraires sur vente d'un « Pas de porte », nos honoraires sont de 7 % HT, soit 8.40 % TTC.

Facturation minimale 1 500 € HT.

• GESTION LOCATIVE :

Honoraires à la charge du bailleur, fixés à 7 % HT du quittancement, soit 8.40 % TTC.

• MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :

Honoraires à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix de vente initial : 4.5 % + 3 500 € TTC.

Facturation minimale 5 000 € TTC.

• VENTE EN VIAGER :

15 % du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).

• AVIS DE VALEUR ECRIT :

180 € TTC, à la charge du demandeur. Offert en cas de mise en vente à l'agence.

Les pourcentages s'entendent TTC sur le prix initial de mise en vente.

Lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur, ils s'entendent sur le prix initial de présentation du bien honoraires inclus.

TOUS LES MODÈLES DE MANDATS SONT A VOTRE DISPOSITION SUR SIMPLE DEMANDE

TARIF DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE

Tarifs en vigueur au 1er avril 2021 (taux de T.V.A. : 20 %)	HT	TTC
HONORAIRES DE GESTION ANNUELS		
HONORAIRES DE GESTION COURANTE A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	7 %	8,40 %
	Des sommes encaissées	
HONORAIRES DE GESTION COMPLEMENTAIRES		
HONORAIRES COMPLEMENTAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	50 € / heure	60 € / heure
Clôture de compte propriétaire	50 € / heure	60 € / heure
Rédiger et remplir toute demande de subvention notamment auprès de l'ANAH	1% HT soit 1,2 % TTC du montant des travaux T.T.C	
	Minimum 60 €	Minimum 72 €
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)	Forfait par lot	
	38,33 €	46 €
	Forfait par lot secondaire isolé	
	20,83 €	25 €
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	600 €	720 €
Définir les travaux à réaliser, Passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, Commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, Prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, Demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	5% HT soit 6 % TTC du montant des travaux TTC 2% HT soit 2,4 % TTC du montant des travaux TTC si présence de maître d'œuvre ou architecte	
En cas de Sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises). Suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
	50 € / heure	60 € / heure
ASSURANCES		
GARANTIES LOYERS IMPAYES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	% TTC du quittancement annuel	
Pack SERENITE : Garantie des loyers impayés : protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours (G.L.I.)	2,80 % TTC	
PROPRIETAIRE NON OCCUPANT (P.N.O) A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	Lot d'habitation	
	Sur devis	
MULTI RISQUES HABITATION (M.R.H.) A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Sur devis	



Prestations de base



Prestations optionnelles

AUTRES BAUX	HT	TTC
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Forfait par lot	
	75 €	90 €
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	75 €	
Pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels, à la charge du preneur	15 %	18 %
	Du quittancement annuel	